



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 17 FEVRIER
A 18H30 EN MAIRIE
COMPTE RENDU

Etaient présents :

Messieurs CASTELL Jean-François Maire, LELONG Frédéric, DELANNOY Alain, GODSENS Jean-Jacques, BONVARLET Olivier, DELPORTE Bernard, CORBUT Pierre, LECOMTE Jean-Marie, LUCAS Jean-Pierre, FACHE Jean-Luc.

Mesdames VERMUSE Isabelle, TRAISNEL Isabelle, COULON Christine, WATTELLIER Marie- Aurélie, FIDELLE Lucette, PAQUET Marie-Thérèse, BILLAUD Corinne, LOGEZ Isabelle, DELCOURT Véronique, HAMELIN Natacha, PRONNIER Chantal, LECLERCQ VOISIN Sophie.

Etaient excusés : Monsieur SOJKA David procuration Monsieur DELPORTE Bernard, Monsieur OBLED Samuel procuration Madame HAMELIN Natacha, Monsieur SURET Fabrice procuration Monsieur LECOMTE Jean-Marie, Madame Mylène HASBROUCK procuration Madame WATTELLIER Marie – Aurélie, Madame TISON Emmanuelle procuration madame PRONNIER Chantal.

1 - Nomination du secrétaire de séance

Monsieur Jean-Jacques GODSENS est nommé secrétaire de séance.

2 - Enquête Publique - Elaboration du Plan de Déplacements Urbains du SMT.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 13 février 2014, le comité syndical du Syndicat Mixte des Transports Artois Gohelle (SMT) a voté et arrêté le projet de plan de déplacement urbain. Ce projet est soumis à enquête publique qui se déroule du 26 janvier au 28 février inclus.

Il ajoute que lors de la réunion du 10 février, il avait été expliqué que ce projet reprenait la 2x2 voies de la Cité de la Gare, et qu'il avait été proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur ce projet.

Monsieur le Maire ajoute, qu'en matière de transports en commun, Violaines est très mal desservie par le prestataire TADAO. Il propose la motion suivante :

« Le Conseil Municipal s'oppose au tracé 2x2 voies figurant en tant que projet routier de réseau magistral dans les propositions de hiérarchisation routier figurant au sein du Plan de Déplacement Urbain projeté par le Syndicat Mixte des Transports Artois Gohelle entre Béthune et La Bassée.

Ce tracé

- impacte les terres agricoles reconnues « Corridor Agricole » par le SCOT de l'Artois,
- met à mal les chemins cavaliers issus du patrimoine minier inscrit à l'inventaire du Patrimoine Mondial de l'UNESCO
- sera source de nuisances sonores, olfactives et visuelles pour les habitants de la Cité de la Gare à Violaines,
- empiètera sur le site de l'ancienne centrale électrique comportant une riche biodiversité : batraciens, orchidées sauvages....

Par ailleurs, le flux de véhicules / jour empruntant la RD 941 entre Béthune et La Bassée a diminué ces dernières années de manière significative. Le Conseil Municipal souhaite que les crédits mobilisés en faveur de la mobilité des biens et des personnes du territoire soient orientés vers les modes de transport doux tel que le réseau fluvial : port fluvial de Béthune...

Le Conseil Municipal demande, pour la commune de Violaines, la mise en place de véritables lignes de dessertes régulières au sein du réseau de transport en commun. »

Madame Sophie LECLERCQ-VOISIN explique qu'en tant qu'ancienne présidente du VICAPE, elle s'est mobilisée contre la A24 et cette 2x2 voies et qu'il existe d'autres modes de déplacement. Ce projet devrait être enterré car il ne répond pas à la problématique actuelle. La motion reçoit le soutien du groupe qu'elle représente.

Monsieur Jean-Luc FACHE demande si cette motion est contraire ou favorable à la proposition du SMT.

Monsieur Le Maire précise que cette motion va être ajoutée. Beaucoup de collectivités ont fait des motions sur ce projet. Les décisions sont prises sans être validées par les élus locaux. Il ajoute que l'entreprise ROQUETTE avait été sollicitée pour subventionner le port fluvial. Cette société abandonne ce financement, donc le projet « Port Fluvial » est abandonné. Il ajoute qu'il préfère que l'on dédie l'argent à l'économie locale plutôt que dans une voie. Le flux automobile diminue de jour en jour. Le Conseil Régional a financé le doublement de la voie ferroviaire entre Béthune et Don-Sainghin.

Monsieur Jean-Luc FACHE reprend en indiquant que c'était là où il voulait en venir car dans ce plan de déplacement est également prévue une augmentation de cadence de train sur Béthune. A travers ce schéma, des éléments positifs existent. Il est possible de faire une abstraction de la 2x2 voies mais il ne lui semble pas possible de voter contre le plan de Déplacement Urbain.

Monsieur le Maire ajoute qu'il s'est dès le début mobilisé contre la 2x2 voies. La démographie économique issue de Lille aujourd'hui est négative car les entreprises n'arrivent plus à s'étendre, la périphérie est saturée. Et l'on projette la réalisation d'une voie entre Lille et La Bassée pour ensuite rejoindre Lille et casser la dynamique qui se met en place sur la métropole lilloise. La démographie devient positive sur l'Artois. Il faut maintenir les entreprises et les emplois dans l'Artois.

Madame Sophie LECLERCQ-VOISIN demande ce qui va être voté. Elle dit que son groupe souhaite une opposition complète au projet, ce qui permettra de revoir le projet.

Monsieur le Maire proposait une motion et une abstention sur le projet mais veut bien une opposition au projet.

Monsieur le Maire indique que la Cité de la Gare a une âme, une vie. Il existe un corridor agricole qu'il faut préserver.

Madame Sophie LECLERCQ-VOISIN indique que cette voie ne sert à rien car il y a un goulot d'étranglement au niveau du rond-point de carrefour. Il existe d'autres modes de transport. Elle revient sur la plateforme multimodale de Dourges pour laquelle il n'y a pas de volonté politique de faire avancer ce projet.

Monsieur le Maire, par contre, se réjouit du projet de réalisation de canal Seine Nord.

Après débat, le projet de plan de déplacement urbain est soumis au vote. Dans un premier temps le Conseil Municipal se prononce par 23 voix contre ce projet de déplacement urbain (Vote pour Monsieur FACHE Jean-Luc, Mesdames WATELLIER Marie-Aurélie, BILLAUD Corinne, DELCOURT Véronique).

Il adopte à l'unanimité la motion proposée.

3 - Finances locales – Adoption des comptes de Gestion – Budget Commune – année 2014

Monsieur le Maire présente les comptes de Gestion du budget commune dont le résultat de l'exercice 2014 est de 4 484 428,73 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les comptes de gestion du Budget Principal.

4 - Finances locales – Adoption des comptes de Gestion – Budget annexe ZAC – année 2014

Monsieur le Maire présente les comptes de Gestion du budget annexe ZAC dont le résultat de l'exercice 2014 est de 2 109 056,44 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les comptes de gestion du Budget annexe ZAC.

5 - Finances locales – Adoption des comptes de Gestion – Budget annexe Salles des Fêtes – année 2014

Monsieur le Maire présente les comptes de Gestion du budget annexe Salles des Fêtes dont le résultat de l'exercice 2014 est de 19 129,91 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les comptes de gestion du Budget annexe Salles des Fêtes.

6 - Finances locales – Adoption des comptes de Gestion – Budget annexe camping – année 2014

Monsieur le Maire présente les comptes de Gestion du budget annexe camping dont le résultat de l'exercice 2014 est de 36 399,80 €.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les comptes de gestion du Budget Annexe Camping.

7 - Finances locales – Adoption des comptes Administratifs – Budget Commune – année 2014

8 - Finances locales – Adoption des comptes Administratifs – Budget annexe ZAC – année 2014

9 - Finances locales – Adoption des comptes Administratifs – Budget annexe Salles des Fêtes – année 2014

10 - Finances locales – Adoption des comptes Administratifs – Budget annexe camping – année 2014

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain DELANNOY qui présente les comptes Administratifs.

Il indique que ce compte administratif Commune est conforme au Compte de Gestion du receveur municipal et présente un résultat de 4 484 428,73 €

Il présente le compte Administratifs 2014 du budget Annexe ZAC. Il indique que ce compte administratif est conforme au Compte de Gestion du receveur municipal et présente un résultat de 2 109 056,44 €

Il présente le compte Administratifs 2014 du Budget Salles des Fêtes. Il indique que ce compte administratif est conforme au Compte de Gestion du receveur municipal et présente un résultat de 19 129,91 €.

Monsieur DELANNOY Adjoint aux Finances présente le compte Administratifs 2014 du budget Camping en indiquant que ce compte administratif est conforme au Compte de Gestion du receveur municipal et présente un résultat de 36 399,80 €.

Comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire Quitte l'Assemblée pour le vote des Comptes Administratifs.

Madame Sophie LECLERCQ-VOISIN fait part de remarques. La commune n'a dépensé que 51 % en fonctionnement et seulement 18,5 % en investissement du budget primitif. Le budget présente donc en clôture un excédent de 4 484 428 € ce qui est énorme. Elle indique qu'il va lui être répondu que les résultats de l'audit étaient en attente avant d'investir.

Elle reprend en indiquant que le compte de gestion 2013 faisait apparaître un excédent de 3 200 000 € Il ne fallait pas attendre que les auditeurs viennent pour préciser que la gestion de l'équipe municipale précédente était très bonne. Ce budget de 3 200 000 € permettait d'agir de suite pour la rénovation de la toiture de l'école maternelle, la rénovation des vestiaires de football, l'agrandissement de maison des associations sans subvention, agrandissement qui aurait permis aux écoles de bénéficier d'une grande salle d'activités pour les TAP, les associations, et pour que les usagers de la bibliothèque puissent bénéficier d'un espace plus spacieux. Tout cela avait déjà été discuté en débat d'orientation budgétaire 2014, mais l'équipe municipale a choisi d'attendre de ne pas faire d'investissement. Cela représente une année de perdue. L'équipe que je représente ne votera pas les comptes Administratifs 2014, ni le budget primitif 2015 puisqu'une fois de plus avec autant d'excédent il aurait pu être fait mieux ou baisser les impôts des violinois.

Madame Isabelle LOGEZ répond que s'il y avait eu une passation normale dans les archives, l'audit n'aurait pas été nécessaire.

Madame Sophie LECLERCQ VOISIN dit que la passation a eu lieu. Peut-être dans de mauvaises conditions, mais elle a eu lieu.

Monsieur Alain DELANNOY reprend en indiquant que les travaux de toiture de l'école maternelle ont eu lieu en 2007. La garantie décennale va être mise en œuvre suite aux désordres constatés.

Madame Sophie LECLERCQ VOISIN reconnaît que ce bâtiment est vieillissant

Monsieur Jean-Jacques GODSENS demande pourquoi en deux mandats les investissements n'ont pas été réalisés sur les bâtiments, ni aucune étude sur l'état du patrimoine.

Monsieur Olivier BONVARLET demande si ce n'est pas un paradoxe que l'opposition reproche à l'équipe en place sa prudence alors que beaucoup de commune sont trop endettées. L'équipe a pris connaissance de la situation et maintenant que la mesure des choses est prise, les investissements vont être faits.

Monsieur le Maire est rappelé pour qu'il assiste au débat. Il sera invité à quitter la salle lorsqu'il sera procédé au vote.

Madame Sophie LECLERCQ-VOISIN réitère ses remarques.

Elle indique qu'au niveau des dossiers elle a tout laissé dans son bureau.

Monsieur Le Maire intervient en rappelant qu'à son arrivé il n'y avait plus de dossier. Il ajoute qu'il a rencontré Monsieur WAILLE qui lui a indiqué que le budget n'était pas sincère ; Il y avait aussi le problème des écritures du camping. Sans dossier, il était difficile de croire ce qui était dit. L'audit a d'ailleurs permis de déceler que dans le patrimoine de la commune, les emprunts de l'assainissement étaient inclus. En ce qui concerne le patrimoine, Monsieur le Maire invite Madame LECLERCQ VOISIN à aller voir les investissements qui ont été fait depuis mars 2014. Pour l'école maternelle les travaux de couvertures ont été faits en 2007 et ces problèmes sont couverts par la garantie décennale. Il y a des malfaçons.

Monsieur le Maire ajoute que pendant les six premiers mois, les fuites de la halle commerciale ont été réparées, car la toiture fuyait de partout.

Madame Sophie LECLERCQ VOISIN dit à Monsieur le Maire de s'adresser pour cela à Monsieur Jean-Luc FACHE.

Monsieur Jean-Luc FACHE intervient en précisant qu'il s'était uniquement occupé des travaux de voirie et qu'il n'avait pas en charge le suivi des travaux de bâtiment.

Monsieur le Maire ajoute que le Mont-Soret la toiture fuyait également de partout.

Il ajoute que toutes les écritures comptables ont été prises.

Monsieur Jean-Luc FACHE rebondit sur la réalisation des trois devis en précisant que cela est obligatoire dans la fonction publique depuis cinq ans.

Monsieur Jean Marie LECOMTE demande à Madame LECLERCQ-VOISIN si cette intervention a été rédigée seulement par elle car il lui semble reconnaître les propos de quelqu'un d'autre.

Après que Monsieur le Maire ait quitté la séance les Comptes Administratifs sont adoptés à la majorité avec 3 votes contre Mesdames PRONNIER Chantal, LECLERCQ-VOISIN Sophie et TISON Emmanuelle.

Au retour de Monsieur le Maire, Monsieur Alain DELANNOY annonce le résultat et félicite Monsieur le Maire de la gestion de la commune.

11 - Finances locales - Adoption du Budget Primitif – Commune - année 2014

Monsieur le Maire présente le budget primitif. Il rappelle que suite au Débat d'Orientation Budgétaire présenté la semaine précédente, la programmation des axes de travail proposés par les délégations sont mis en adéquation des axes d'investissement et de fonctionnement.

Le budget 2015 s'équilibre comme suit :

La section fonctionnement représente une somme de 7 505 868 € de dépenses et de recettes. En section investissement il y a 1 169 890 € en dépenses et en recettes. Le budget total s'élève donc à 8 675 758 €.

Les dépenses d'investissement reprennent :

- Immobilisations corporelles :	
installation de voirie	205 000 €
Bâtiments et autres	120 500 €
Bâtiments scolaires et autres	100 000 €
Equipement Cimetière	40 000 €
Autres matériels et outillages	40 000 €
Matériel de transport	20 000 €
Matériel et outillage technique	20 000 €
Installation agencement	20 000 €
Autre outillage incendie et défense civile	15 000 €
Mobilier	3 000 €
Matériel de bureau	13 500 €
- Immobilisation reçues en affectation	178 278 €
- Immobilisation en cours	10 000 €

Soit un total de dépenses d'investissement de 1 169 890 €

Les recettes d'investissement comprennent :

Report section d'investissement	569 394 €
Opération d'ordre de transfert entre les sections	195 166 €
Dotations fonds divers et réserves	225 330 €
Subventions d'investissement	180 000 €

Soit un total de recettes d'investissements de 1 169 890 €

La section de fonctionnement se décompose comme suit :

Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général	1 162 913 €
Charges de personnel et frais assimilés	1 739 075 €
Dépenses imprévues	562 940 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	195 166 €
Autres charges de gestion courante	501 269 €
Charges financières	55 €
Charges exceptionnelles	54 300 €
Dotations aux amortissements et aux provisions	3 290 150 €
Total dépenses de fonctionnement	7 505 868 €

Recettes de fonctionnement :

Résultat de fonctionnement reporté	3 915 034 €
Atténuation des charges	117 985 €
Impôts et taxes	2 662 402 €
Dotations, subventions et participations	736 447 €
Autres produits de gestion courante	74 000 €
Total recettes de fonctionnement	7 505 868 €

Monsieur le Maire soumet au vote de budget primitif de la commune.

Le Conseil Municipal, après présentation, adopte à la majorité le budget primitif de la commune (vote contre de Mesdames LECLERCQ-VOISIN Sophie, PRONNIER Chantal, TISON Emmanuelle).

12 - Finances locales - Adoption du Budget Primitif – ZAC - année 2014

Monsieur le Maire présente le projet du budget annexe de la ZAC.

	Dépenses	Recettes
Investissement	2 053 083 €	2 053 083 €
Fonctionnement	100 495 €	100 495 €
Total budget	2 153 578 €	2 153 578 €

Il précise que des travaux de voirie seront réalisés dans la ZAC.

Le Conseil Municipal après présentation adopte à l'unanimité le budget primitif de la ZAC.

13 - Finances locales - Adoption du Budget Primitif – Salles des Fêtes - année 2014

Monsieur le Maire présente le projet du budget annexe Salles des Fêtes

	Dépenses	Recettes
Investissement	22 000 €	22 000 €
Fonctionnement	45 729 €	45 729 €
Total budget	67 729 €	67 729 €

Le Conseil Municipal, après présentation, adopte à l'unanimité le budget primitif Salles des Fêtes.

14 - Finances locales - Adoption du Budget Primitif – Camping - année 2014

Monsieur le Maire présente le projet du budget annexe du camping.

	Dépenses	Recettes
Investissement	25 925 €	25 925 €
Fonctionnement	46 957 €	46 957 €
Total budget	72 882 €	72 882 €

Le Conseil Municipal, après présentation, adopte à l'unanimité le budget primitif Camping.

15 - Communications du Maire - Article 2122-22 délégations du Conseil au Maire Signature des marchés adaptés

Décision	Objet	Titulaire	Montant
Décision 2015-0003 Du 27 janvier 2015	Renouvellement du bail Salle Paroissiale	Association Diocésaine d'Arras	160 €/an

Communications du Maire

- Un nouveau réseau d'assainissement va être installé par Lille Métropole Européenne rue de Canteleu pour la rangée de Maison à l'angle du Chemin du Roi. Une convention avec Artois Comm a été signée.
- Le Président d'Artois Comm. fait part de son soutien auprès de Monsieur le Maire au sujet du dossier Leclercq.

Clôture de la séance à 19h38.